



MEXIQUE



Fiche-pays 2019-2020

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, pour l'année 2018-2019, le nombre de postes était de : 86 Les chances d'obtenir un poste étaient de 98% .
Conditions générales	<p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none">• de nationalité française ;• résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ;• inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2018-2019 (la seule exception concerne les personnes étant actuellement ou ayant été assistantes avec le CIEP) ;• ayant effectué la totalité de leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger ;• âgés de 20 à 35 ans au 31/12/2019 ;• ayant des compétences en langue espagnole évaluées et justifiées par un professeur d'espagnol (niveau B1 du CECRL). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir une copie dans votre dossier. <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir de la mi-mai 2019.</p>
Disciplines	<p>Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une L2 dans l'une des disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Arts : Arts appliqués, Arts du spectacle, Arts plastiques, Audiovisuel, Histoire des arts et archéologie, Médiation culturelle, Musicologie, Musique, Édition, Documentation, Cinéma, Études théâtrales, etc. ;• Droit et Sciences politiques : Droit, Administration publique, Sciences politiques, Relations internationales, etc. ;• Économie et gestion : Économie, Gestion, Tourisme, Hôtellerie, etc. ;• Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. ;• FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ;• LLCE, LEA (toutes langues) ;• Éducation : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. ;• Sciences humaines et sociales : Carrières sociales, Géographie, Histoire, Information-Communication, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Ethnologie, Journalisme, etc. ;• Sciences et technologie : Biologie, Mathématiques, MASS, MI, Physique-Chimie, Sciences de la terre et de l'environnement, etc. ;• STAPS.
Villes ou régions d'affectation	<p>Les postes à pourvoir sont situés principalement dans le centre et le sud du pays.</p> <p>Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.</p> <p>Les assistants sont affectés au Mexique dans les zones « jaunes », conformément à la carte sécuritaire établie par les services consulaires. Une réunion d'information sur la sécurité au Mexique est organisée par l'Ambassade de France fin septembre 2019.</p>



MEXIQUE



Établissements	70% des assistants de langue sont affectés dans des centres de langues universitaires , 10% dans des universités technologiques (correspondant à nos IUT), 10% dans des écoles de formation des maîtres (<i>escuelas normales</i>) et 10% dans des lycées (<i>preparatorias</i>) ou collèges (<i>secundarias</i>).
Durée du contrat	7 mois (1 ^{er} octobre 2019 – 30 avril 2020)
Temps de travail et de congés	12 heures par semaine Congés selon les calendriers scolaire et universitaire locaux.
Rémunération mensuelle	8000 pesos MXN soit environ 370€ net (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change) L'assistant a le statut de boursier de l'État mexicain. Important : il est conseillé aux assistants de se munir d'au moins 1000€ avant le départ, afin de faire face aux frais d'installation et de pallier les versements parfois irréguliers de la bourse (notamment au mois de janvier).
Aide à l'installation	Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant. Les universités accueillant un assistant peuvent participer à la recherche de son logement.
Visa	Le visa est gratuit. L'assistant recevra des autorités mexicaines les instructions nécessaires pour son obtention. Les démarches de visa devront être réalisées en personne à la Section Consulaire de l'Ambassade du Mexique à Paris (août-septembre 2019). En aucun cas les assistants sélectionnés pourront effectuer ces démarches dans un autre pays. NB : Le visa de « COOPERANTE » ne permet pas aux assistants français de travailler au Mexique en dehors des heures en tant qu'assistant.
Démarches complémentaires	Dès l'annonce de sa sélection en mai, l'assistant devra préparer les documents suivants : - acte de naissance original intégral plurilingue, délivré en mairie ; - photocopie du passeport ; - 3 photos d'identité format passeport (aucune photo scannée ou photocopie ne sera acceptée) ; - certificat médical de bonne santé incluant poids et taille, nécessaire à l'inscription à la sécurité sociale mexicaine.
Couverture sociale	L'assistant bénéficie des services médicaux mexicains qui couvrent les consultations médicales, les médicaments, l'hospitalisation, les soins et les opérations chirurgicales. Si l'assistant souffre d'une pathologie préexistante, il doit le notifier à l'avance et il devra souscrire avant son départ à une assurance accident-décès-rapatriement et responsabilité civile séjour voyage.
Réunion d'information	La SEP (Secretaría de Educación Pública) et l'ambassade de France au Mexique organiseront conjointement à México deux journées d'accueil pour les assistants à la fin du mois de septembre 2019, avant leur prise de fonction. A l'issue de la deuxième journée, les tuteurs accompagnent les assistants de langue dans leur établissement d'affectation. Pendant ces journées, la SEP met une liste d'hébergement très bon marché à disposition des assistants. Ces nuits sont néanmoins à la charge des assistants.
Informations diverses	Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile, etc.), il convient de s'adresser aux autorités compétentes : Ambassade du Mexique en France : https://embamex.sre.gob.mx/francia/index.php/fr/ Ambassade de France au Mexique : www.ambafrance-mx.org
Validation du séjour	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : www.ciep.fr/assistantfr/validation.php

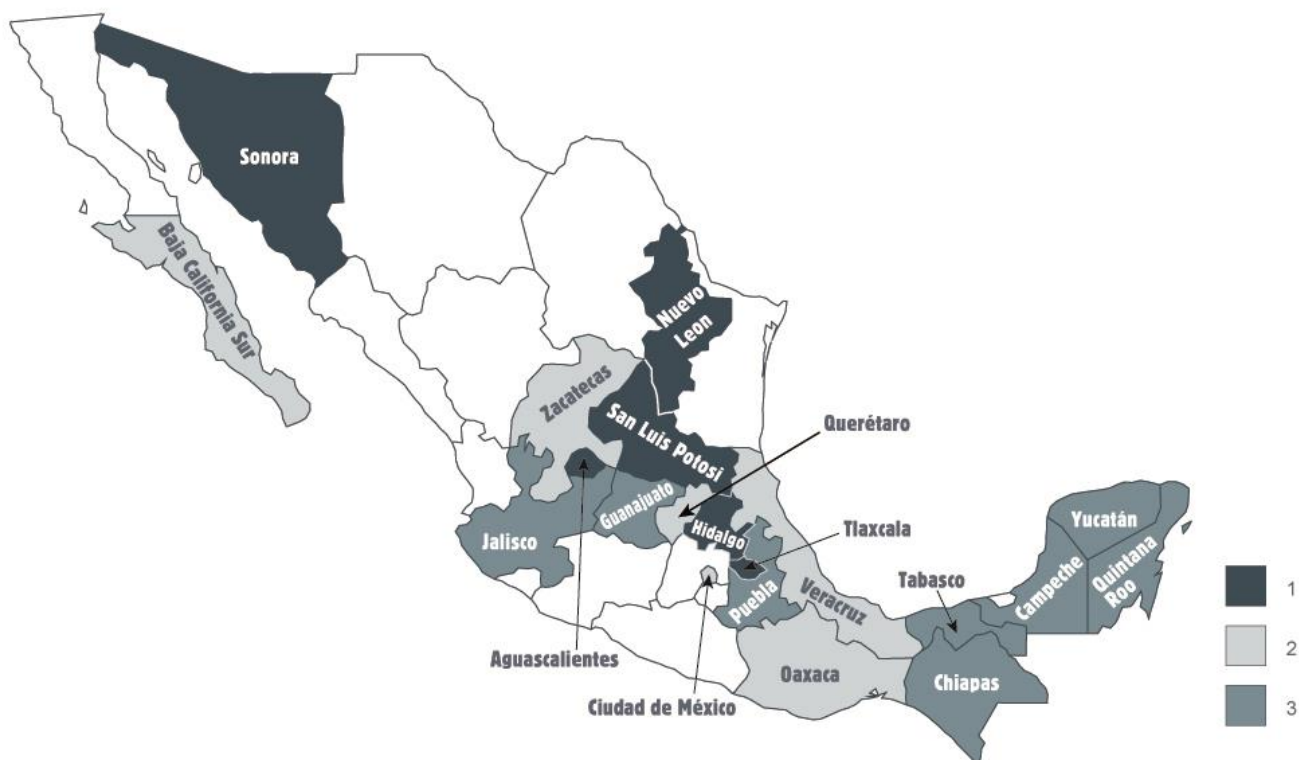


Carte 2019-2020

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 états, 1 seul par groupe**.

- Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- À titre indicatif, est précisée ci-dessous entre parenthèses, la répartition par état des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2018-2019.

Exemple : choix 1 : Hidalgo choix 2 : Ciudad de México choix 3 : Campeche



Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Aguascalientes (5) Hidalgo (6) Nuevo Leon (1) San Luis Potosí (3) Sonora (0) Tlaxcala (1)	Baja California Sur (2) Ciudad de México (25) Oaxaca (3) Querétaro (7) Veracruz (0) Zacatecas (0)	Campeche (0) Chiapas (3) Guanajuato (7) Jalisco (5) Puebla (10) Quintana Roo (2) Tabasco (2) Yucatán (4)